



homologation convention parentale

Par flovaldoise, le 02/07/2019 à 14:33

Bonjour,

Mon ex-conjoint et moi même avons fait appel a des avocats pour rédiger notre convention parentale afin de fixer la garde de nos enfants et la pension alimentaire.

Celle ci est maintenant finialisé et signé par les deux parties.

Afin de faire quelques économie sur les frais d'avocats, je me charge de faire la demande d'homologation mais je ne sais comment faire. Peut-on envoyer cette convention avec un courrier simple, doit-on présenter des justificatifs (fiche de paie, quittance de loyer....) meme si elle a été rédigé par des avocats?

Dans l'attente de votre réponse.

Cordialement

Mme Florence GAY